

ORIGINE NON PRÉFÉRENTIELLE ACCORD DE TURNBERRY

Mise à jour : juin 2026

L'essentiel

L'accord de Turnberry est un arrangement commercial conclu le 27 juillet 2025 entre l'UE et les États-Unis. Il plafonne à 15 % les droits de douane américains sur la majorité des exportations européennes, tandis que l'UE supprime ou réduit une partie de ses droits de douane sur les produits industriels originaires des États-Unis, couverts par le règlement de l'UE n° 2026/1455. **Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2026 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2029.**

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- 1) Votre produit est **déjà exonéré** de droits de douane
⇒ vous n'avez **pas besoin de recourir à l'accord** pour bénéficier d'une exonération.



Bon à savoir : Pour connaître les droits de douane applicables à votre produit, rendez-vous sur **Access2markets**.

- 2) Votre produit est **soumis à droits de douane**
⇒ l'utilisation de **l'accord vous permet de bénéficier d'une exonération** sous certaines conditions.

